

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-4/03

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024235-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

**OBJET :** Attribution d'une subvention d'investissement pour la reconstruction de l'EHPAD Marc Jacquet de Melun du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France.

En septembre 2021, dans le cadre de la relocalisation de son activité d'hébergement de personnes âgées, le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF) a engagé les travaux de reconstruction d'un Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 143 places et d'une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 41 places sur le site Beauregard, situé 270 avenue Marc Jacquet à Melun.

Ce nouveau bâtiment "Santé Pôle 2" permettra de regrouper les capacités d'EHPAD et d'USLD implantées dans les Bâtiments Clément et Aubergé de l'ancien site du Centre Hospitalier de Melun. Le GHSIF sollicite une subvention départementale d'investissement d'un montant total de 2 145 000 € en application de la délibération de principe du Conseil Général du 24 octobre 2008 révisant la politique du Département en matière de subventions d'investissement aux établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Une première autorisation de programme de 1 400 000 € a été voté en 2022.

L'ouverture du nouveau bâtiment est prévue pour juin 2023.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération de principe du 24 octobre 2008 portant mise à jour de la politique du Département en matière de subventions d'investissement attribuées aux établissements pour personnes âgées,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission permanente dans son alinéa n°5,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 du 16 décembre 2021, approuvant l budget primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/03 en date du 17 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 relative au budget 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'accorder au Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF) situé 270 avenue Marc Jacquet 77000 Melun, une subvention d'investissement immobilier d'un montant de 1 400 000 €, destinée à financer la construction d'un bâtiment d'EHPAD de 143 places à Melun.

Article 2 : d'accorder au Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France la dérogation prévue à l'article 41-2 du Règlement Budgétaire et Financier du Département (RBF) selon lequel les décisions attributives de subvention sont préalables au début d'exécution des travaux.

Article 3 : de prélever les crédits correspondant à cette subvention sur l'action « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées » au titre de l'opération correspondante.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département la convention qui se trouve annexée à la présente décision, fixant les conditions et les modalités d'attribution de cette subvention.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Denis JULLEMIER, en sa qualité de représentant du Département au sein du conseil de surveillance du GHSIDF.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne